



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-129997>

Département(s) de publication : **93, 75**

Annonce n° **25-129997**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : REGIE PUBLIQUE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT EST ENSEMBLE

Forme juridique de l'acheteur : Entité disposant de droits spéciaux ou exclusifs

Activité de l'entité adjudicatrice : Activités liées à l'eau

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Prestations de pose et maintenance d'un parc de compteurs d'eau potable - Phase candidatures

Description : Prestations de pose et maintenance d'un parc de compteurs d'eau potable - phase candidatures

Identifiant de la procédure : 6989afc7-eee4-4ecb-9e69-091920b5913d

Identifiant interne : 25.PN.RPEA.28

Type de procédure : Négociée avec publication préalable d'un appel à la concurrence / concurrentielle avec négociation

La procédure est accélérée : non

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nature supplémentaire du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv) : 50411100 Services de réparation et d'entretien de compteurs à eau

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 38421100 Compteurs à eau

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 50411100 Services de réparation et d'entretien de compteurs à eau

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 64220000 Services de télécommunications, excepté téléphone et transmission de données

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 39715300 Équipement de plomberie

2.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Seine-Saint-Denis (FR106)

Pays : France

Informations complémentaires : Territoire de la Régie Publique d'Eau et d'Assainissement (RPEA) d'Est Ensemble

2.1.4 Informations générales

Informations complémentaires : Il n'est pas prévu de décomposition en lots. L'entité adjudicatrice a décidé de ne pas lancer la consultation en lots séparés pour les motifs suivants : Les prestations sont de même nature, la bonne exécution et coordination des missions exigent un intervenant unique. A supposer que des lots distincts puissent être identifiés, le non-allotissement est justifié au regard des compétences requises pour leur exploitation, rapporté à leur faible nombre, leur nature et de l'interdépendance opérationnelle de l'ensemble de ces installations. De plus le phasage prévu pour cet accord-cadre ne permet pas l'intervention en parallèle de plusieurs titulaires.

Base juridique :

Directive 2014/25/UE

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Prestations de pose et maintenance d'un parc de compteurs d'eau potable - Phase candidatures

Description : Prestations de pose et maintenance d'un parc de compteurs d'eau potable - Phase candidatures

Identifiant interne : 25.PN.RPEA.28

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nature supplémentaire du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv) : 65500000 Services de lecture de compteurs

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 38421100 Compteurs à eau

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 50411100 Services de réparation et d'entretien de compteurs à eau

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 64220000 Services de télécommunications, excepté téléphone et transmission de données

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 39715300 Équipement de plomberie

5.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : 100 avenue Gaston Roussel

Ville : 93230

Code postal : Romainville

Subdivision pays (NUTS) : Seine-Saint-Denis (FR106)

Pays : France

Informations complémentaires : Territoire de la Régie Publique d'Eau et d'Assainissement (RPEA) d'Est Ensemble

5.1.3 **Durée estimée**

Durée : 6 An

5.1.4 **Renouvellement**

Nombre maximal de renouvellements : 5

Autres informations sur le renouvellement : L'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa notification. Il pourra être reconduit cinq fois par période successive d'un an. La durée totale de l'accord-cadre ne pourra être supérieure à 6 ans.

5.1.6 **Informations générales**

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

Informations complémentaires : Conformément aux articles L2111-1 et L2112-2 du Code de la Commande Publique, cette consultation comporte des dispositions environnementales. Le détail de ces dispositions est indiqué dans le CCTP du présent accord-cadre. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges. Réalisation de prestations similaires L'entité adjudicatrice pourra confier au titulaire de l'accord-cadre, en application de l'article R2122-7 du code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux accords-cadres ayant pour objet la réalisation de prestations similaires. La durée pendant laquelle un nouvel accord-cadre pourra être conclu ne peut dépasser 4 ans à compter de la notification du présent accord-cadre. L'entité adjudicatrice ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre. Le candidat se présente seul ou en groupement d'entreprises. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois : - en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ; - ou en qualité de membres de plusieurs groupements. Organisation de la consultation La procédure se décompose en deux temps : • Phase 1 : Sélection des candidatures Lors de cette première phase, les candidats sont invités à remettre un dossier de candidature. L'entité adjudicatrice examinera les candidatures et déterminera la recevabilité des dossiers, vis à vis des pièces administratives demandées. Il procédera ensuite à l'analyse des dossiers remis sur la base des documents demandés et des critères de sélection définis, puis au classement des candidatures et à la sélection des candidats admis à remettre une offre. Le nombre de candidats admis à soumissionner sera de 3. Toutefois, si le nombre de candidats satisfaisant aux critères de sélection détaillés ci-après est inférieur à 3, la RPEA pourra poursuivre la procédure avec un nombre inférieur de candidats. La liste des candidats admis à soumissionner sera fixée, conformément aux dispositions énoncées dans le présent règlement de la consultation, par l'entité adjudicatrice. Tous les candidats seront informés individuellement de la suite donnée à leur candidature. •

Phase 2 : Sélection des offres Cette phase ne concernera que les candidats admis à soumissionner à l'issue de la phase 1. La procédure pourra se dérouler en phases successives, à l'issue desquelles sur la base des critères de sélection des offres définis à l'article 6 du présent règlement de la consultation, l'entité adjudicatrice sélectionnera les candidats avec lesquels il continuera à négocier. L'entité adjudicatrice envisage que le déroulé s'effectue de la façon suivante après la remise des offres initiales par les candidats admis à soumissionner : Réunion(s) de négociation avec les candidats : L'entité adjudicatrice se réserve le droit de poursuivre la négociation suite à la première analyse de leur offre. Les négociations pourront être menées à l'écrit ou à l'oral. Conformément à l'article R2161-22 du CCP lorsque l'acheteur public entend conclure les négociations, il en informe les soumissionnaires restant en lice et fixe une date limite commune pour la présentation des offres finales. Les offres finales sont appréciées au regard des critères de choix des offres du présent règlement de la consultation. Les offres finales ne seront pas négociées. Le marché est attribué, au vu de l'avis de la Commission d'appel d'offres, au soumissionnaire dont l'offre est économiquement la plus avantageuse, au regard des critères précisés dans le présent règlement de la consultation. Lors de cette première phase chaque candidat ou chaque membre de l'équipe candidate devra produire dans un dossier « Candidature » les pièces suivantes : Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes : Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique : Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise : Déclaration d'intention de soumissionner (DC1 - imprimé dernière version ou forme libre ou DUME) Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Les formulaires (dernière version en vigueur) sont téléchargeables gratuitement sur : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat> ou Les candidats peuvent utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME) joint au dossier de consultation Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et, le cas échéant, le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles. Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise : Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat. Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation des prestations de l'accord-cadre

5.1.7 **Marché public stratégique**

Méthode utilisée pour réduire l'incidence environnementale : Autre

5.1.11 **Documents de marché**

Adresse des documents de marché : <https://marches.maximilien.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=925913&orgAcronyme=a5o>

5.1.12 **Conditions du marché public**

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://marches.maximilien.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=925913&orgAcronyme=a5o>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Date limite de réception des demandes de participation : 15/12/2025 à 12:00

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Non

Conditions relatives à l'exécution du contrat : L'accord-cadre est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il est conclu avec un seul opérateur économique et concerne les prestations énumérées dans le Bordereau des Prix Unitaires et Forfaitaires (BPUF). La rémunération des prestations par application aux quantités réellement exécutées des prix du Bordereau des Prix Unitaires, sont exécutées au fur et à mesure de l'émission de bons de commande, en application selon les stipulations des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Le montant des commandes, sur la durée totale de l'accord-cadre (reconductions comprises), est compris entre les seuils suivants : Seuil minimum : sans seuil minimum ; Seuil maximum : 5 000 000,00 Euros H.T.

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : oui

Le paiement en ligne sera utilisé : oui

Montage financier : Les prestations sont financées selon les modalités suivantes : •
Fonds propres de la RPEA : 100% du montant HT de l'accord-cadre

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Montreuil

Informations relatives aux délais de recours : Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : - Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. - Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. - Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme. Le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat. - Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés, et pouvant

être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours, citoyen, accessible par le site internet www.Telerecours.fr

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : REGIE PUBLIQUE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT EST ENSEMBLE

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : REGIE PUBLIQUE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT EST ENSEMBLE

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Montreuil

Organisation qui reçoit les demandes de participation : REGIE PUBLIQUE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT EST ENSEMBLE

Organisation qui traite les offres : REGIE PUBLIQUE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT EST ENSEMBLE

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : REGIE PUBLIQUE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT EST ENSEMBLE

Numéro d'enregistrement : 92322818300011

Adresse postale : 100 AVENUE GASTON ROUSSEL

Ville : ROMAINVILLE

Code postal : 93230

Subdivision pays (NUTS) : Seine-Saint-Denis (FR106)

Pays : France

Adresse électronique : marchespublics@est-ensemble.fr

Téléphone : 0179645454

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché

Organisation qui reçoit les demandes de participation

Organisation qui traite les offres

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal Administratif de Montreuil

Numéro d'enregistrement : 13000686900015

Adresse postale : 7 rue Catherine Puig

Ville : Montreuil

Code postal : 93100

Subdivision pays (NUTS) : Seine-Saint-Denis (FR106)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-montreuil@juradm.fr

Téléphone : 0149202000

Adresse internet : <https://montreuil.tribunal-administratif.fr/>

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 8a059ef7-edc6-4258-afa6-975b108827ce - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 24/11/2025 à 18:38

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

Date d'envoi du présent avis à la publication : 24/11/2025